

BULLETIN D'INFORMATION N°1

PRÉSENTATION :

Depuis l'assemblée Générale du 12 janvier 2024, le conseil d'administration se compose de 10 membres :
Présidente, Laetitia BIGOTTE,
épaulée par Daniel

FRANCOIS, trésorier et Gilles EHRET secrétaire.
Puis Jérôme FLAMAND vice-Président, Emilie JARROT Trésorière adjointe et Denis RAJOIE secrétaire adjoint.

Les six membres du bureau sont Soutenus par Sylvie DESCHAMPS, Annick PAGANI, Maxence COURIOL et Lise LOMBERGER membres du CA

NOUVELLE SECTION CULTURELLE ET NOUVEAUX STATUTS

Comme traditionnellement l'association Fêtes et Loisirs organise une marche le 28 avril 2024, la Fête Nationale du 14 juillet 2024 et la fête patronale le 26 octobre 2024

De nouveaux projets se mettent en place :

- 1 - Théâtre, sur place et à la Comédie de Besançon,
- 2 - Projet de cinéma en plein air
- 3 - Spectacles musicaux

- 4-manifestation multi-associations : pique-nique géant
- 5 - Achat d'EcoCup pour éviter les gobelets plastiques et de Jetons de paiement gravés en bois.

LOCATION DU MATÉRIEL DE L'ASSOCIATION :

TABLES DE BRASSERIE, BANCS, VITE ABRIS, GAZ 3 PIEDS, PERCOLATEUR, ETC...

Le matériel peut être prêté ou loué aux associations du village et aux habitants de Chargey les Gray selon les règles définies par le conseil d'administration.

Jérôme Flamand, vice Président, est chargé des locations

Contacts utiles :

Présidente : Laetitia BIGOTTE - 065148339

Gilles EHRET - 0678563200

Jérôme Flamand - 0612133748

Modification Statuts :

Nouveau but de l'association.

L'association a pour but :
L'animation loisirs du village, l'animation sportive, le développement culturel, les rencontres intergénérationnelles en accompagnant la jeunesse. Elle est également un soutien auprès des autres associations du village qui en font la demande à travers le prêt de matériel ou la logistique.

Règlement Intérieur :

Il est créé une section loisirs, spectacles culture qui développera l'accès à la culture, cinéma, théâtre, visites culturelles etc....

Tout nouveau membre doit verser une cotisation d'adhésion pour devenir membre de la section Loisirs de l'association. Le montant de la cotisation est fixé par le conseil d'administration.

Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion. Cotisation par famille de 5€

Gilles EHRET est chargé de la gestion de cette section.